



CONSEIL COMMUNAL  
GLAND

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 17 novembre 2011

Le président, M. Jean-Marc Jaquier, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, ainsi que de la presse et du public.

Il remercie l'huissier et le personnel communal pour la mise en place de la salle.

### 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 67 Conseillers et Conseillères.

6 personnes sont excusées (Mmes Ahimara Buffat, Maëlle Meigniez, Marion Wahlen et MM. Lino Finini, Cyril Gallay, Jean-Daniel Grandjean).

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum est atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

- M. de Hadeln: n'a pas reçu la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. J.-M. Favez, est-ce volontaire?
- M. Cretegny: il s'agit d'une interpellation et la réponse peut être orale. C'est la Municipalité qui décide de quelle manière elle va répondre.

Le président souligne que dans l'envoi adressé aux Conseillers, il y avait deux convocations; celle accompagnée des différents documents relatifs à l'ordre du jour de ce jour et celle du 15 décembre accompagnée du préavis 14 et du budget. Cette manière de faire a été retenue dans un but d'efficacité et d'économie.

Concernant les interventions de chacun durant la soirée, le président relève qu'il s'est probablement un peu rapidement avancé en prédisant que plus de micros seraient à disposition pour la séance de ce soir. Après discussion avec la Municipalité, il semble que les différentes options possibles doivent être approfondies, cela afin de trouver la meilleure solution, au meilleur coût. Un peu de patience sera nécessaire avant de pouvoir profiter de ces micros. Néanmoins, l'usage des micros existants est vivement souhaité. Il s'agit à chacune et à chacun qui détient un micro d'être attentif et de le tendre le plus rapidement possible à celle ou celui qui devrait en faire usage. Une fois que la personne détient le micro, elle est priée de parler dans celui-ci le plus près possible de la bouche ainsi, tout le monde entendra clairement et en sera reconnaissant.

Vous avez constaté le rectificatif de l'ordre du jour selon la convocation du 8 novembre suite aux demandes des Commissions technique et des Finances pour un report de la remise de leur rapport sur le préavis N° 7. Le bureau a accédé à cette requête et ce point sera porté à l'ordre du jour de la séance du 15 décembre 2011.

La Municipalité a retiré le préavis N° 11 relatif au Règlement communal concernant la perception d'une taxe destinée au financement de l'équipement lié à des mesures d'aménagement du territoire concernant la commune de Gland.

Le bureau du Conseil a reçu une motion et trois interpellations.

Motion de M. Martial Cosandier intitulée «Pour une politique énergétique responsable».

Le président demande à M. Cosandier s'il désire développer sa motion séance tenante. M. Cosandier répond par l'affirmative.

Interpellation de Mme Catherine Labouchère intitulée «L'affaire Novartis, une préoccupation aussi pour notre commune?».

Le président s'assure que cette interpellation est soutenue par cinq membres. Etant le cas, il demande à Mme Labouchère si elle désire développer son interpellation séance tenante. Mme Labouchère répond par l'affirmative.

Interpellation de M. Jean-Marc Waeger intitulée «Concernant la fermeture du site de Novartis à Prangins/Nyon».

Le président s'assure que cette interpellation est soutenue par cinq membres. Etant le cas, il demande à M. Waeger s'il désire développer son interpellation séance tenante. M. Waeger répond par l'affirmative.

Interpellation de M. Christopher Hill intitulée «Sommes-nous concernés par les emprunts structurés de Dexia et d'autres banques?».

Le président s'assure que cette interpellation est soutenue par cinq membres. Etant le cas, il demande à M. Hill s'il désire développer son interpellation séance tenante. M. Hill répond par l'affirmative.

La motion et les interpellations seront ajoutées à l'ordre du jour et jointes au procès-verbal.

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 octobre 2011.
3. Communications du bureau.
4. Assermentation d'une Conseillère.
5. Communications de la Municipalité.

### Première lecture

6. **Préavis municipal N° 6** relatif à la motion de Mme Claudine Bovet «Déchèterie communale de Gland: pour la mise en place d'un système d'identification des usagers».
7. **Préavis municipal N° 8** relatif à une demande de crédit pour la construction d'un bâtiment destiné à l'Unité d'Accueil pour Ecoliers (UAPE) et à la structure «Pause Déj» et activités parascolaires sur le site du collège de Mauverney.
8. **Préavis municipal N° 9** relatif à l'initiative populaire demandant «La gratuité des transports publics pour tous les enfants scolarisés à Gland».
9. **Préavis municipal N° 10** relatif à la motion de Mme Catherine Labouchère «Pour l'instauration d'un numéro téléphonique Allô séniors».

### Autres objets

10. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Michael Rohrer intitulée «Chemin des rives du lac prévu par le Plan directeur cantonal: quel est l'état de la situation des servitudes?».
11. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Jean-Michel Favez intitulée «Les Autorités du canton de Vaud se mettraient-elles à genoux devant la Municipalité de Gland?».

### Divers

12. Motion de M. Martial Cosandier intitulée «Pour une politique énergétique responsable».
13. Interpellation de Mme Catherine Labouchère intitulée «L'affaire Novartis, une préoccupation aussi pour notre commune?».
14. Interpellation de M. Jean-Marc Waeger intitulée «Concernant la fermeture du site de Novartis à Prangins/Nyon».
15. Interpellation de M. Christopher Hill intitulée «Sommes-nous concernés par les emprunts structurés de Dexia et d'autres banques?».

16. Divers + Propositions individuelles.

Après lecture de l'ordre du jour, celui-ci est accepté, sans avis contraire ou abstention.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 13 octobre 2011.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### Décision

*Le Conseil communal à l'unanimité accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 octobre 2011.*

## 3. Communications du bureau

- Le 14 octobre, reçu copie de la lettre de démission que M. Rolf Bühlmann a adressée à la ville de Gland, via son secrétaire municipal M. Gaiani. Lecture en est faite.
- Le 23 octobre ont eu lieu les élections pour le renouvellement de nos représentants aux Chambres fédérales. Le bureau élargi, renforcé des quelques 40 scrutateurs a bien fonctionné. Nous avons connu quelques petits contretemps à la saisie informatique dans l'après-midi et n'avons pu terminer la remise des résultats que quelques minutes avant 22 h00, le dimanche soir.

Élection au Conseil national:

Electeurs inscrits:	5932
Cartes de vote reçues:	2138
Taux de participation:	36.04 %

Élection au Conseil des États, 1<sup>er</sup> tour:

Electeurs inscrits:	5932
Cartes de vote reçues:	2173
Taux de participation:	36.63 %

Le bureau tient à disposition le PV Communal pour plus de chiffres. Félicitations à tous les candidats Glandois pour leur engagement durant cette campagne électorale et leurs excellents résultats.

- Le 25 octobre 2011, le bureau a reçu par courriel une lettre d'excuses émanant du Service des communes et des relations institutionnelles. Lecture en est faite.
- Le 7 novembre, le bureau a rencontré la Municipalité dans le but de préparer la séance de Conseil communal du 15 décembre prochain.
- Le 13 novembre 2011 a eu lieu le scrutin du 2<sup>e</sup> tour des élections au Conseil des États:

Élection au Conseil des États. 2<sup>e</sup> tour:

Electeurs inscrits:	5920
Bulletins rentrés:	1788
Taux de participation:	30.20 %
Bulletin valables:	1783

Résultats:

Géraldine Savary	970
Luc Recordon	886
Isabelle Moret	837
Guy Parmelin	759

- Le 14 novembre, reçu un pli recommandé émanant du Comité d'initiative communale ayant pour titre «La gratuité des transports publics pour tous les enfants scolarisés à Gland» par l'intermédiaire de sa présidente Mme Christine Nussbaum. Lecture en est faite. (Cf. annexe).

## 4. Assermentation d'une Conseillère

M. P. Regazzoni au nom de l'UDC présente Mme Anna Pallotta Ladisa remplaçant M. Rolf Bühlmann, démissionnaire. Mme Pallotta Ladisa habite Gland depuis 10 ans. Elle est mariée et mère d'un garçon. Employée de bureau, elle travaille dans une entreprise de la place.

Le président invite Mme Pallotta Ladisa à venir devant le bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.

La nouvelle Conseillère, après lecture du serment, promet de le respecter.

Le président la félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

*Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe à 68.*

## 5. Communications de la Municipalité

**M. Gérald Cretegy**, syndic (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

- **Union des Communes Vaudoises (UCV)**: lors de l'assemblée générale, Mme Claudine Wyssa, syndic de Bussigny, a été élue à la tête de l'association; elle succède à M. Tardy, syndic d'Epalinges. La volonté des communes est d'être plus unies et plus fortes face au Canton, particulièrement en ce qui concerne les reports de charges vers les communes. Aujourd'hui, on trouve des communes qui commencent à avoir des difficultés financières et le Canton qui affiche une belle santé. L'effort doit pouvoir se faire aussi dans l'autre sens. L'UCV est le porte-parole des communes dans les plateformes canton/commune, ce sont des groupes de travail paritaires préparant des projets, tels la Loi sur la Musique, sur la Police ou au niveau parascolaire, l'art. 63 de la Constitution qui avait été plébiscité par le peuple vaudois. Suite au flop informatique lors des élections fédérales, l'UCV a écrit au Conseil d'Etat pour demander le remboursement des frais supplémentaires occasionnés.
- **Personnel communal**: les évaluations du personnel arrivent à leur terme. La suite du processus se trouve dans le budget 2012, soit l'élaboration des descriptifs de fonction ainsi que le processus salarial. Ce travail sera réparti sur 2012 et 2013.
- **Agglomération Franco-Valdo-Genevoise**: va vraisemblablement changer de nom, l'ensemble des citoyens habitant l'agglomération pourra faire des propositions. La préparation du projet Agglo II bat son plein. Les projets portent sur 2014 – 2018. La validation des projets va se faire en mars 2012 et tous les projets doivent être prêts et présentés à fin 2012. Pour Gland, l'un des éléments essentiels est le passage sous-voies qui devrait pouvoir être financé par l'agglomération à raison de 40%.
- **Conseil régional**: le plan d'investissement régional est le point fort et chaud de la législature. C'est une vraie révolution qui est proposée dans la réalisation des infrastructures; des informations sous la forme de dossiers de présentation aux Municipalités puis aux Conseils communaux et généraux seront mis en place dès le mois de décembre.

**M. Olivier Fargeon**, municipal (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

- **Infrastructures**: un groupe technique composé de collaborateurs du SIE et du SBU a été créé pour l'étude du Vieux Bourg, tronçon depuis la Grand-Rue jusqu'au Borgeaud et ses rues adjacentes. L'objectif est la mise en conformité des installations d'évacuation des eaux claires et usées, le remplacement des infrastructures souterraines et la réfection des revêtements en relation avec l'urbanisation. La présentation au Conseil d'un crédit d'études pourrait avoir lieu avant la fin du premier semestre 2012.
- **Routes**: selon le planning établi par l'entreprise, la fin du gros œuvre, excepté les finitions, concernant le giratoire des Courbes – route de Luins - route de l'Etraz est prévue dans 4 semaines, sous réserve des conditions météorologiques. Dès le 18 novembre à 7h jusqu'au 21 novembre à 18h, la route de Luins sera fermée à la circulation. Pour éviter de la fermer trop longtemps et dans la mesure du possible, il sera laissé durant le week-end une voie en "tout-venant" ouverte à la circulation.
- **Energie**: l'étude photométrique de l'éclairage public a eu lieu sur les tronçons éclairés de notre réseau autoroutier. Les résultats montrent que nos routes ne sont pas trop ou trop peu éclairées, excepté la route de Nyon. La S.E.I.C., mandataire dans ce dossier, doit lancer la seconde phase qui intégrera d'autres critères dans la réflexion, notamment sur la conformité mécanique des mâts, la conformité électrique, l'efficacité et le type de matériau utilisé pour l'éclairage. Le rapport est attendu d'ici à fin du premier semestre 2012 et pouvoir ensuite déterminer les actions à entreprendre.

**M. Daniel Collaud, municipal** (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

- **"Quartiers solidaires" à Gland:** remporte, exemplifié par le projet de Gland, devant 50 candidats dans la catégorie "Coup de cœur" le prix "Vivre ensemble aujourd'hui et demain" décerné par la Société immobilière française, filiale de la Caisse de Dépôts. Le Jury a été convaincu de l'originalité et de l'efficacité de la méthode "Quartiers solidaires" défendues à Paris par Mmes Marion Zwygart, Simone Angeloni et M. Rapahël Voelin. Le prix, un film documentaire diffusé largement sur Internet et sur le réseau télévisuel français permettra de communiquer le succès du projet de Gland. Il convient de montrer la pertinence de la méthode "Quartiers solidaires" au-delà des frontières cantonales et fédérales. Le 22 novembre aura lieu à Paris la remise de ce prix et notre ville y sera représentée par Mmes Florence Golaz, Isabelle Monney, M. Jean-Claude Kirchofer ainsi que quelques personnes de Pro Senectute.
- **Forum "Quartiers solidaires":** le 4<sup>e</sup> forum se tiendra le 25 novembre à 17h à la Salle communale sous son nouveau nom "Vivre ensemble à Gland".

**Mme Florence Golaz, municipale** (Sécurité publique. Population. Transports publics).

- **Naturalisation ordinaire:** est accordée à M. et Mme Alain et Cécile Keat.
- **Portail cantonal des manifestations (Pocama):** les organisateurs de manifestations d'une certaine ampleur devront passer par le portail cantonal des manifestations Pocama (disponible sur le site du canton et de la commune), principalement pour les manifestations qui requièrent des autorisations cantonales et/ou des permis temporaires ou qui présentent un impact sur la voie publique, sécuritaire, environnemental ou sanitaire.

Les objectifs de ce portail sont:

- Permettre un flux plus rapide de l'information entre les services de l'Etat et les communes;
- Simplifier la tâche des organisateurs, qui disposent par ce système, d'un guide complet pour constituer leur dossier et leur demande d'autorisation;
- Renforcer les mesures préventives, tant au niveau de la consommation d'alcool que de la sécurité lors de la manifestation, par exemple;
- Mettre à disposition des communes un dossier de demande d'autorisation complet pour pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause.
- **Requérants d'asile:** les travaux d'utilité publique organisés par bon nombre communes de la région portent leur fruit et actuellement 30 personnes sur 50 sont occupées. Sur notre commune, après avoir effectué des travaux pour la réhabilitation de la parcelle du chenil, d'autres types de travaux sont en réflexion.
- **Sécurité:** l'Association vaudoise des communes délégatrices en matière de sécurité publique (AVCD) a vu le jour le 25 octobre. Cette association est née de la fusion de l'ACCP (association des communes à contrat de prestations) et de l'ASMP (association des municipaux de polices).

L'AVCD poursuit les buts suivants:

- Représenter les communes vaudoises délégatrices de leur sécurité publique dans le cadre de l'organisation policière vaudoise;
- Favoriser l'échange d'informations entre les communes concernées;
- Défendre leurs intérêts dans le cadre de la mise en œuvre de la police coordonnée;
- Promouvoir une approche globale et cohérente de la sécurité publique dans le Canton de Vaud;
- Etre une plateforme d'échange et de propositions en ce qui concerne l'organisation et le traitement de la sécurité publique vaudoise.

La presse a mentionné la campagne de prévention concernant les cambrioleurs du crépuscule qui constatent facilement si le logis est occupé ou vacant. Outre les mesures à prendre à titre privé et fortement conseillées, la gendarmerie intensifiera ses patrouilles aux premières heures de la nuit. Comme vous le savez, la Municipalité souhaitait mettre en place le concept sécurité Railfair à la gare de Gland. Il est basé sur la prévention, dont le principe fondamental est «la prévention par la médiation». Deux parrains ont été recrutés à Gland et ont pu fonctionner à Renens. Une nouvelle

séance d'information pour recruter encore quelques personnes et compléter l'équipe aura lieu le mercredi 18 janvier 2012 à 18h00 à la Salle communale.

- **Transports:** avons obtenu les résultats concernant notre commune du mandat attribué début juillet par le Conseil régional pour les mesures de priorisation des bus dans le district en vue de la mise en œuvre des nouvelles lignes en décembre 2012. Prochainement, un mandat complémentaire devra être attribué pour les études de détail. Les réalisations à effectuer en 2012 concerneront essentiellement les arrêts du TUG et des lignes régionales. Par la suite, des mesures sont également prévues au niveau de la sortie autoroutière et du giratoire de la Bichette.

**Mme Isabelle Monney, municipale** (Affaires sociales. Culture. Culte).

- **Social:** le 10 novembre s'est tenu à Longirod le Conseil Intercommunal de l'ARAS (régionalisation de l'action sociale). Plusieurs préavis ont été acceptés par le Conseil, dont le budget pour l'année à venir. En 2011, la participation par habitant s'élevait à Fr. 15.75; elle se montera à Fr. 16.40 en 2012. Actuellement, au niveau du district, ce sont 50 dossiers PC familles et 30 dossiers Rente-Pont qui sont traités par les Agences d'Assurance sociales.

Concernant l'Aide individuelle au logement, le Service du logement a reçu environ 50 appels téléphoniques et 10 entretiens ont eu lieu. A ce jour, 3 dossiers sont positifs, 4 sont négatifs et 3 sont en attente d'être traités. Comme paru dans le quotidien «La Côte» de ce jour, il ressort que les critères d'octroi sont très restrictifs et surtout peu en adéquation avec le coût des loyers sur l'arc lémanique.

- **Culture:** le 20 novembre à 17h aura lieu à la Salle communale le spectacle «Zakia et Rachel» de la Compagnie «La Marelle». Cette pièce retrace la vie d'une Palestinienne et d'une Israélienne. C'est une façon de rendre hommage à des artisans de paix dont on parle fort peu dans les médias.

Du 2 au 22 décembre, l'artiste Fabian Zraggen exposera ses sculptures figuratives au Foyer du Théâtre de Grand Champ. M. Zraggen travaille le bois et c'est à travers des œuvres en cèdre, en chêne ou en cerisier qu'il transmet ses émotions.

Le 11 décembre, à 17h, aura lieu au Temple un concert flûte et orgue de l'Association Pro Organo.

**M. Thierry Genoud, municipal** (Bâtiments et urbanisme).

- **Place de la Gare:** fermeture du 28 novembre au 15 décembre de la partie Est, bas de la rue de la Gare/ ch. du Lavasson afin de poser l'enrobé bitume de base. La couche de finition est prévue au printemps.

- **PPA «La Combaz»:** diverses décisions municipales ont été prises. La densité a été déterminée ainsi que les aménagements de la rue de la Combe, des options ont été prises sur le carrefour, rue de la Combe/Avenue du Mt-Blanc. Un examen préalable est prévu avec les différents Services de l'Etat et l'enquête public devrait avoir lieu au début 2012. La Commission du Plan de zones devra se pencher sur ce développement important.

- **Sotridec:** cette entreprise se trouve actuellement à la Ballastière avec la volonté d'aller sur la parcelle au nord de la voie où se trouvaient les citernes. L'enquête publique avait eu lieu et la Municipalité s'y était opposée de par l'implantation de cette entreprise à cet endroit-là qui n'est pas en cohérence avec le PPA de «La Combaz» et le chemin directeur devant bientôt démarrer. Le permis a été refusé et la Société a fait recours auprès de la Cours de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal. La décision a été en faveur de cette société et la Municipalité a décidé de recourir au Tribunal fédéral, surtout sur la question de l'autonomie communale puisqu'elle avait l'intention d'intégrer cette parcelle dans le PPA «La Combaz» pour faire un développement harmonieux avec ce qui se passe autour de cette parcelle.

- **NBA (nouveau bâtiment administratif):** les options du programme ont été définies. Préparation avec le mandataire pour faire le programme du concours qui se déroulera en 2 degrés, début 2012. Le premier est de gérer les espaces publics et l'urbanisme de l'endroit, le deuxième sera l'architecture.

- **Plan d'extension partiel (PEP) «Villa Prangins-La Crique» Golf Impérial:** comme annoncé, une enquête complémentaire devait avoir lieu sur ce PEP, mais Faune Nature reprend tout le dossier à zéro alors que l'on était dans le cadre d'un dernier contrôle avant l'enquête publique, ce qui fait qu'avant la fin du mois il n'y aura rien. La Municipalité est déçue, voire consternée par la lenteur et le fait de

chaque fois revenir avec d'autres obligations et données au fur et à mesure des différentes consultations de l'Etat. Il ne sera pas possible de mettre à l'enquête cette année.

*Avec l'arrivée de M. Daniel Richard, le nombre de Conseillers présents passe à 69.*

**Mme Christine Girod, municipale** (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

• **Conseil d'Etablissement:** le 7 novembre a eu lieu l'élection des parents au Conseil d'Etablissement Pour le primaire, il s'agit de Mmes Céline Ulrich, Corinne Cambarau et M. Claude Badan. Pour le secondaire, il s'agit de Mmes Laurence Gloor, Béatrice Saxer Brown et Eugenia Kummer Crescenzo. La première séance du Conseil d'Etablissement est prévue le 13 février 2012, salle 101 du Collège des Tuilières pour les Conseillers concernés.

• **Etablissement secondaire:** depuis la rentrée des vacances d'automne, un surveillant se trouve dans les corridors de l'école de Grand Champ de 12h00 à 13h30. L'accès à la bibliothèque étant libre durant ces heures, la fonction principale du surveillant est de veiller à ce que les allées et venues des élèves concernent bien la bibliothèque et non pas d'autres lieux, non autorisés durant cet horaire. Conscient de la difficulté d'organisation pour les élèves que représente le passage de la 4<sup>e</sup> primaire au cycle de transition CYT 5-6, l'Etablissement secondaire a mis en place un soutien pour les aider dans l'organisation de leur journée, de leur place de travail, de la problématique des devoirs à domicile. Ce dernier point devrait pouvoir répondre à la préoccupation de la lourdeur des sacs d'école.

• **Réseau d'accueil des Toblerones:** conformément à la décision prise par le Conseil intercommunal du RAT lors de l'assemblée générale du 6 octobre qui avait notamment accepté le budget, le Codir a communiqué aux accueillantes en milieu familial (AMF), l'augmentation de leur traitement qui passera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 de Fr. 5.50 à Fr. 5.75 de l'heure. Le Codir a informé les AMF de la nouvelle pratique mise en place qui consiste à facturer les prestations aux parents à l'avance. Le but de cette démarche est d'uniformiser les pratiques en vigueur dans toutes les structures du RAT. Cette transition aurait entraîné un retard dans le remboursement des frais de repas aux AMF aussi afin d'éviter que les accueillantes ne soient pénalisées par cette situation et dans l'attente d'un développement informatique performant, le Codir a décidé de verser en janvier, en même temps que le salaire un acompte pour les repas de décembre 2011. Cet acompte sera ensuite équilibré sur la base des décomptes avec les salaires de février. Un courrier a été adressé ce jour aux accueillantes.

## PREMIERE LECTURE

### **6. Préavis municipal N° 6 relatif à la motion de Mme Claudine Bovet «Déchèterie communale de Gland: pour la mise en place d'un système d'identification des usagers».**

• La séance est agendée le 23 novembre 2011 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Jean-Marc Waeger, soc. *Membres:* Olivier Genevaz, GdG, - Claudine Bovet, PLR, - Célia Maeder, Vert – Jean-Marc Guibert, UDC.

• La discussion est ouverte.

• M. Waeger: prie les membres de la Commission de lui transmettre les questions afin qu'il puisse en faire part à la Municipalité.

• La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **7. Préavis municipal N° 8 relatif à une demande de crédit pour la construction d'un bâtiment destiné à l'Unité d'Accueil pour Ecoliers (UAPE) et à la structure «Pause Déj» et activités parascolaires sur le site du collège de Mauverney.**

• La séance est agendée le 22 novembre 2011 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Daniel Calabrese, GdG. *Membres:* Yohan Collaud, GdG, - Evan Lock, GdG – Claudia Cela, PLR - Emilie Chitra, PLR – Marcel Brauch, soc. – Christopher Hill, soc. – Martial Cosandier, Vert - Jean-Daniel Grandjean, UDC.

+ Commission des Finances

- La discussion est ouverte.
- Mme R. Bovet: le plan de situation n'est pas clair et elle aimerait connaître l'accès précis pour les voitures amenant les repas.
- M. Calabrese: quelle est la durée de vie estimée de ces pavillons? Qu'est-il prévu concernant l'isolation et le chauffage? Quelle compatibilité de ces pavillons avec la Cité de l'énergie? N'y aurait-il pas un certain nombre de classes vides qui demanderaient à ne pas faire d'investissement pour ces pavillons? Cette nouvelle construction est sensée être utilisée uniquement pour l'accueil de jour, ne pourrait pas prévoir d'autres utilisations peut-être en soirée pour essayer de rentabiliser un peu cet investissement? Le prix mentionné comporte-t-il la totalité des investissements aménagements extérieurs et autres?
- M. Rohrer: l'on parle d'une construction pour 120 enfants, quel sera la répartition des enfants entre l'UAPE et la Paus Déj?
- M. G. Grandjean: pense que c'est une erreur de ne pas excaver le bâtiment situé dans un endroit bien utilisé où il n'y a pas beaucoup de surface à disposition pour des locaux.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## **8. Préavis municipal N° 9 relatif à l'initiative populaire demandant «La gratuité des transports publics pour tous les enfants scolarisés à Gland».**

- La séance est agendée le 21 novembre 2011 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Marco Fulvio Amado Ribeiro, Vert. *Membres:* Line Gilliard, GdG, - Georges Grandjean, GdG – Myriam Grandjean, GdG, - Anna Beutler, PLR, - Jacques Tacheron, PLR – Marcel Brauch, soc. – Muriel Favez, soc. – Yves Clerc, UDC

- La discussion est ouverte.
- Mme Grandjean: comment cette initiative pourrait être invalidée par la Municipalité alors qu'elle a été soumise à un examen préalable? Le 31 mars 2011, la Municipalité prenait acte du dépôt de la dite initiative et autorisait la récolte des signatures. Sur la base des éléments contenus dans le préavis, cela ne paraît pas possible de la soumettre en votation car le résultat pourrait être attaqué en justice par un citoyen. Le texte de l'initiative fait ressortir une importante divergence d'opinions entre l'Association des parents d'élèves qui prétend que l'on doit inciter les enfants à utiliser les transports publics et le Conseil communal qui, avec la mise en pratique des zones à 30km/h, à miser sur la sécurisation des cheminements à l'intérieur de la localité afin d'inciter à la mobilité douce. Dès lors, cette initiative irait à l'encontre du travail effectué dans ce domaine par la commune. Elle attend avec intérêt la première séance de la Commission afin de trouver une solution convenable pour les deux parties.
- Mme Favez: est surprise par la teneur du préavis. Si l'historique est utile, toute la partie traitant de la santé, entre autre, n'a pas lieu d'être dans ce préavis devant porter sur la validité de l'initiative uniquement. Concernant la détermination du SECRI, hormis la citation de l'article, l'avis est très succinct. Il serait intéressant et utile pour la Commission d'avoir connaissance de l'entier de la réponse ou du document. Sur le plan juridique, quelles peuvent être les conséquences du comptage et contrôle qui ont été interrompus bien avant l'échéance du délai?
- M. Cretegy: une lettre a été lue par le président, un article de presse est déjà paru donnant l'un des avis, il est important que la Municipalité soit aussi entendue. Elle a pris note de certaines informations, quant à la lettre, elle n'était pas au courant et souhaite obtenir une copie. Un élément contenu dans cette lettre est relativement grave puisque l'un des collaborateurs de la commune est accusé d'avoir fait cesser la récolte des signatures. Une enquête interne sera menée afin de savoir ce qui s'est passé. Lors du dépôt préalable d'une initiative, les renseignements qui peuvent être donnés sont et de citer le texte: «*Au stade*

du dépôt préalable, l'examen préliminaire de la Municipalité se limite à la forme du titre et du texte de l'initiative et aux conditions de l'art. 106, al. 2 de la LEDP. Ce qui signifie que ce sont des corrections en cas de texte induisant en erreur ou prêtant à confusion ou portant des éléments de publicité commerciale. Raison pour laquelle je vous ai indiqué qu'elle était conforme. A ce stade, la Municipalité devra prendre acte du dépôt et autoriser la récolte de signatures. Elle pourra cependant préavisier auprès du Conseil en l'invitant à invalider le texte, car seul le Conseil communal peut statuer sur la nullité ou la conformité de l'initiative». C'est un problème juridique, car si le Service communal annonçait aux initiants que leur initiative ne peut être déposée, l'on pourrait aussi avoir un recours dans ce sens-là et être sommé d'autoriser la récolte de signatures.

- Mme Favez: il est normal que la lettre ait été adressée au président du Conseil, lequel lit tous les courriers qu'il reçoit. Le but étant que le Conseil communal soit informé par le Comité d'initiative car il s'agit des débats du Conseil et c'est lui qui doit se prononcer là-dessus.
- M. Cretegny: la Municipalité n'a pas évoqué la moindre contradiction par le fait que cette lettre ait été adressée au Conseil communal mais a précisé que la Municipalité en prenait connaissance aujourd'hui puis vérifierait ce qui s'est passé.
- M. Amado Ribeiro: dans les zones 30km/h, les piétons peuvent passer où ils veulent, ils ne sont pas prioritaires, ce sont les voitures qui le sont. Il serait intéressant de continuer les zones piétonnes autour des institutions scolaires plutôt que de faire passer les élèves dans des zones 30km/h où ils ne sont pas prioritaires. Il faut étudier cela.
- M. Fargeon: pense que cela ne concerne pas cette discussion, mais prend note de cette remarque.
- M. Amado Ribeiro: réagissait à l'intervention de Mme Grandjean entre la contradiction qu'il y aurait entre la volonté de prendre les transports publics et la volonté de permettre aux écoliers d'utiliser la marche comme moyen de déplacement.
- M. Favez: demande à la Commission de se pencher sur le sujet du préavis qui est la validité ou l'invalidité de cette initiative, même si les réflexions précédentes sont intéressantes. Les options de la Municipalité privilégiant le déplacement des élèves en vélo ou à pied n'ont rien à faire dans la discussion de la Commission. Dans le préavis, la Municipalité conclut que cette initiative n'est pas valable. Est-elle absolument convaincue du caractère invalide de cette initiative, notamment concernant la lettre a de l'art. 106? A-t-elle été examinée sous tous ces aspects? Les conséquences de cette initiative en auront aussi sur les décisions que le Conseil prendra, en particulier sur le budget.
- Mme Labouchère: il serait important que la Municipalité indique à la Commission les voies de recours, notamment sur les questions d'invalidité.
- Mme Gilliland: Est-il possible que les membres de la Commission aient une copie de la lettre? Le président répond que le nécessaire sera fait.
- Mme Golaz: en page 9 du préavis, l'on trouve droit de recours. La décision du Conseil communal est communiquée au Comité d'initiative, elle est susceptible de recours à la Cours constitutionnelle.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **9. Préavis municipal N° 10 relatif à la motion de Mme Catherine Labouchère «Pour l'instauration d'un numéro téléphonique Allô Séniors».**

- La séance est agendée le 22 novembre 2011 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:  
*Premier membre*: Pascal Regazzoni, UDC. *Membres*: Manfred Schumacher, GdG, - Catherine Labouchère, PLR – Marc-Antoine Senn, soc. – Moritz de Hadeln, Vert.
- La discussion est ouverte.
- Mme Labouchère: se réjouit qu'il y ait eu réponse et concrétisation à sa motion, laquelle recevra à Paris le prix "Quartiers solidaires" le jour même où elle sera traitée en Commission. Cette réponse va aussi faciliter cet accès à toutes les possibilités qui vont être offertes pour les personnes âgées.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## AUTRES OBJETS

### **10. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Michael Rohrer intitulée «Chemin des rives du lac prévu par le Plan directeur cantonal: quel est l'état de la situation des servitudes?».**

Le président demande à l'interpellant s'il est satisfait de la réponse.

- M. Rohrer: remercie la Municipalité pour avoir établi une liste des servitudes et de leur état, mais n'est pas vraiment satisfait de la réponse. Les questions principales étaient de savoir concernant les servitudes manquantes, quels étaient les propriétaires approchés, à quelle date et l'état des négociations. Il est déçu de voir que les réponses sont plus que lacunaires et le regrette.

- La discussion est ouverte sur cette réponse.

- M. Fargeon: la Municipalité a des contacts réguliers avec les propriétaires, elle les rencontre ou les a rencontrés à plusieurs reprises selon le dossier traité. Pour des questions bien évidentes, il n'est pas fait état de discussions n'ayant pas abouti, car il est nécessaire de maintenir de bonnes relations.

- M. Favez: s'étonne que dans la conclusion de la réponse, il est mentionné qu'il existe un sentier réalisé de 3 km correspondant au sentier riverain prévu par le Plan directeur du lac.

- M. Fargeon: selon le plan avec les explications des légendes remis aux Conseillers, tous les ronds rouges avec une bordure noire représentent les chemins existants confirmés, ce qui donne 3 km.

- M. Uebelhart: ne veut pas lancer de débat ce soir puisqu'il y aura votation sur ce sujet. Il remercie la Municipalité pour sa réponse et pour le travail réalisé permettant de considérer avec exactitude l'état des servitudes grevant les parcelles situées entre la Dullive et la Bergerie. Il est conscient de la complexité du dossier et des enjeux majeurs qui y sont liés, tant pour une population régionale d'environ 20'000 personnes que pour les quelques riverains concernés. Au nom des VDG et en tant que président du groupe référendaire, il ne peut accepter les conclusions de la Municipalité qui met sa priorité dans la négociation d'un cheminement qui passe à l'arrière des propriétés riveraines entre la plage et la Bergerie. D'une part, parce que de nombreux riverains ont déjà bénéficié d'avantages personnels pour ces servitudes sans que la collectivité ne puisse en tirer un quelconque avantage. D'autre part, parce que notre population mérite mieux que quelques dizaines de mètres d'accès au lac alors que notre commune possède le plus long littoral sur la partie suisse du lac Léman.

A la veille d'une votation, au nom des 1'701 signataires du référendum et de la grande attente qui nous a été exprimée par la population, au nom également du respect des lois fédérales et cantonales qui définissent que les rives appartiennent au domaine public (art 664 du cc) et de la position de l'Office fédéral du développement territorial affirmant *'' qu'il convient de tenir libres les bords des lacs et des cours d'eau et de faciliter l'accès aux rives et le passage le long de celles-ci''*, il demande à la Municipalité de se mettre à l'écoute de la population et de porter son effort prioritairement sur le cheminement au bord du lac préconisé par le Plan directeur cantonal. Le comité référendaire ne demande qu'un simple passage, sans nécessité d'expropriation puisque de nature publique, ainsi que la mise en œuvre du tracé préconisé par le Plan directeur qui tient compte, pour notre commune, des restrictions liées à la préservation des milieux les plus sensibles. Des communes, comme Saint-Prex, Lutry, La Tour-de-Peilz, ont fait valoir leur droit et se sont battues avec succès pour offrir des cheminements au bord du lac à leurs concitoyens. Notre population mérite d'avoir des Autorités municipales et communales courageuses qui se mobilisent pour le bien de la majorité de ses citoyens. Qu'on se le dise, la balle est dans notre camp. A nous de jouer!

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **11. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Jean-Michel Favez intitulée «Les Autorités du canton de Vaud se mettraient-elles à genoux devant la Municipalité de Gland?».**

Le président passe la parole à la Municipalité pour le développement de sa réponse.

- M. Cretegny: précise qu'il répondra à la dernière question posée et M. Th. Genoud aux autres. Après lecture de la dernière question, il donne la réponse suivante: «Depuis 2006, la Municipalité s'est ouverte à une communication clairement dirigée vers la population de Gland. Elle a organisé de nombreuses rencontres pour des sujets allant des Plans de quartiers à la sécurité, de l'accueil de l'enfance aux affaires sociales. Elle a à plusieurs utilisés les outils de la presse écrite par des conférences de presse et des communiqués ou avec la télévision locale. Cette nouvelle approche a nécessité des apports professionnels concrétisés à travers une agence de communication qui a travaillé ponctuellement sur certains objets, créant notamment la ligne graphique des Fleyers encore utilisée aujourd'hui. La Municipalité s'est naturellement rendue compte que la communication ne se décrète pas, mais s'organise. Elle a pour se faire proposé au Conseil communal à travers l'adoption du budget 2011, l'engagement d'un délégué à la communication. M. Paccaud est entré en fonction le 1<sup>er</sup> mai 2011. Sa mission est notamment de développer une stratégie de communication pour la Municipalité. A ce niveau, il faut distinguer 3 cas de figure: 1° la communication média préparée à l'avance, en règle générale le communicateur est le municipal en charge ou concerné par l'objet ou à défaut le syndic. 2° la communication immédiate, le temps de préparation n'existe pas nous devons alors gagner du temps et diriger le ou la journaliste auprès du responsable du dicastère ou à défaut vers le syndic. Il peut arriver que l'on doive malgré tout communiquer, dans ce cas l'information restera factuelle. 3° la communication de crise, bien qu'une stratégie de crise se prépare, on doit la plus part du temps improviser dans un premier temps. Le plus rapidement possible la Municipalité désignera deux des membres de la Municipalité, communicateurs pour cet objet. La stratégie municipale fait encore aujourd'hui l'objet d'un développement et dans le cas qui préoccupe l'interpellateur, la Municipalité estime que M. Th. Genoud est resté clairement dans les limites du rôle qu'il devait assumer», puis M. le Syndic passe la parole à M. Th. Genoud.
- M. Th. Genoud: «à la question 1, les termes utilisés par l'interpellant ne sont pas ceux du municipal. Il est possible de vérifier cette affirmation sur les archives de NRTV. Il est absolument vrai que lors d'une visite dans un Service de l'Etat, une personne responsable a émis l'intention qu'avait son service de revoir le Plan directeur des rives du lac à cet endroit et le municipal en question, donc lui-même, était accompagné du Chef du service de l'époque M. Nicolas Dionne du Service bâtiment et urbanisme. Au vu de la réponse à la question 1, vous conviendrez que la question 2 devient sans objet, de même que la question 3, étant donné qu'il n'y a pas une erreur de communication dans la question 1. A la question 4, le terme «anormal» utilisé par l'interpellant n'a jamais été prononcé lors de cet interview, cela peut à nouveau être contrôlé sur NRTV.ch. La surprise était simplement due au fait que la région concernée est une magnifique réserve de faune et nature, qu'il est étonné de constater la présence d'élus verts qui combattent une intention cantonale de conservation du lieu. Mais ceci est tout à fait leur droit absolu et il ne s'agissait en aucun cas d'un jugement quelconque».
- La discussion est ouverte.
- M. Favez: regrette de ne pas avoir reçu les réponses par écrit, même si ce n'est pas une obligation de la part de la Municipalité, cela aurait été une marque de respect. Partir dans une législature avec une telle marque de dédain envers l'institution que représente le Conseil communal est fort regrettable et il pèse ses mots. Les réponses que M. Th. Genoud ne le satisfont pas du tout. Ce dernier met en cause les termes utilisés dans l'interpellation, mais qu'il s'agit d'interprétations ou les termes n'ont pas été écrits entre guillemets comme une citation pure et simple. Ici, c'est une interprétation et M. Th. Genoud a jugé comme tout à fait anormal l'avis des Verts. Ces non-réponses aux questions montrent l'irrespect qu'une partie de Municipalité a envers le Conseil, envers la population glandoise et les signataires du référendum. Il déposera prochainement une motion afin d'inclure que, dans le Règlement du Conseil communal, les réponses de la Municipalité aux interpellations soient faites par écrit, ce qui pourrait simplifier les relations entre le Conseil et la Municipalité.
- M. Clerc: M. Favez pourrait-il arrêter de faire perdre du temps au Conseil communal avec ses bisbilles personnelles?
- M. Girardet: est surpris que tout le Conseil communal soit pris à témoin, presque en otage par les propos de M. Favez. Il existe des personnes qui approuvent la réponse de la Municipalité et il devrait en prendre note.

- M. Favez: non, il ne fait pas perdre du temps et il prendra la parole à chaque fois qu'il le voudra.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **12. Motion de M. Martial Cosandier intitulée «Pour une politique énergétique responsable».**

Le président passe la parole à M. Cosandier pour le développement de sa motion.

- La discussion est ouverte.
- M. Cretegy: le Conseil régional vient d'adopter un préavis pour une étude sur le potentiel énergétique dans l'ensemble de la région. Il pense qu'il ne s'agit pas d'une motion, mais plutôt d'un postulat ou d'une interpellation, puisqu'il est demandé de communiquer des informations à une Commission. Il serait judicieux de transformer cette motion.
- M. Cosandier: demande, par cette motion, que le Plan énergétique soit étoffé, de savoir ce qu'il est fait dans la région et être aussi impliqué. Il est d'accord de transformer la motion en postulat, mais pas en interpellation.

Le président prend note que la motion se transforme en postulat.

- M. Vallat: est-il possible de lui confirmer si le quartier «Eiknott» est un quartier exploratoire ou exemplaire du type Cité 2000 Watt?
- Mme Labouchère: beaucoup de points soulevés par ce postulat ont déjà été traité depuis plusieurs législatures. Pour éviter un double emploi, elle propose de le renvoyer directement à une Commission où toutes les questions pourraient être posées, selon l'art. 73 du Règlement.
- M. Cosandier: c'est pourquoi, il pensait d'abord à la Commission énergétique pour éviter ce double emploi.
- Mme Girod: il s'agit bien de nommer une Commission de ce Conseil qui serait en charge d'étudier le postulat, cela n'a rien à voir avec la Commission de l'énergie.
- M. Grandjean: il est pertinent de renvoyer à une Commission pour élaguer tous les problèmes évoqués dans le postulat.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le président rappelle qu'il faut un cinquième de membres pour renvoyer la proposition à l'examen d'une Commission, puis il est passé au vote.

### ***Décision***

*Par 40 voix, le postulat est renvoyé à une Commission, laquelle sera nommée lors du prochain Conseil.*

## **13. Interpellation de Mme Catherine Labouchère intitulée «L'affaire Novartis, une préoccupation aussi pour notre commune?».**

Le président passe la parole à Mme Labouchère pour le développement de son interpellation qui précise que la procédure employée, en passant par l'interpellation, est due au fait qu'il n'y a pas la possibilité d'avoir directement une résolution dans le cadre de notre Conseil, mais si la Municipalité décide de répondre immédiatement, elle proposera une résolution.

- M. Cretegy: la Municipalité a aussi été touchée par l'annonce de cette fermeture. Le Conseil régional a mis sur pied une cellule composée des syndicats de Prangins, Nyon et Gland afin d'essayer de surveiller un peu ce qui se passe au niveau des négociations; en premier lieu vérifier si l'on ne peut pas conserver les emplois ou appuyer les personnes qui négocient. Il faut aussi se préserver pour d'autres négociations, le cas échéant. Dans sa résolution votée le 3 novembre, le Conseil régional a voulu être ouvert à toutes les possibilités; ce qu'il ne veut pas aujourd'hui, en-dehors de la fermeture de Novartis, c'est qu'il y ait une disparition en masse d'emplois du secondaire. Si la première phase ne fonctionne pas, le terrain "libéré" par Novartis devrait pouvoir trouver une autre affectation et c'est dans ce cadre-là que vraisemblablement le Conseil régional sera plus actif. Actuellement, il y a des rencontres avec le directeur régional de Novartis, des discussions ont lieu entre le Canton, la

Confédération et la direction générale de Novartis. Les risques liés à cette fermeture sont pour toutes les entreprises travaillant en sous-traitance dans la région. Il faut aussi tenir compte qu'un certain nombre d'emplois se crée encore dans la région mais dans le secteur tertiaire et c'est là que se situe un déficit particulier. Lors de la manifestation du 12 novembre, plusieurs membres des Exécutifs ou Conseillers communaux de la région étaient présents, il est important de soutenir des personnes qui se trouvent en difficulté.

- Mme Labouchère: dépose la résolution suivante: «*Le Conseil communal de Gland apporte tout son soutien à la Municipalité, au Conseil régional et aux Autorités cantonales dans les démarches qu'elles entreprennent pour trouver une solution alternative à la fermeture du site de Novartis Prangins*».
- La discussion est ouverte.
- M. Favez: approuve la résolution, mais la trouve incomplète. Il propose l'amendement suivant: «*Dans cette période difficile, le Conseil communal tient à exprimer également son soutien au personnel et à toutes les personnes touchées par les mesures de restructuration annoncées*». Il est important que l'ensemble de la classe politique se montre unie et montre aussi le soutien qu'elle exprime aux personnes directement touchées.
- Mme Labouchère: approuve cette modification en complément de sa résolution. Il est important de marquer le soutien aux personnes.
- M. Waeger: retire son interpellation suite à celle déposée par Mme Labouchère.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### *Décision*

*Le Conseil communal approuve à une large majorité et 2 avis contraire la résolution amendée.*

## **14. Interpellation de M. Jean-Marc Waeger intitulée «Concernant la fermeture du site de Novartis à Prangins/Nyon».**

M. Waeger: a retiré son interpellation suite à celle déposée par Mme Labouchère allant dans le même sens que la sienne.

## **15. Interpellation de M. Christopher Hill intitulée «Sommes-nous concernés par les emprunts structurés de Dexia et d'autres banques?».**

Le président passe la parole à M. Hill pour le développement de son interpellation.

- La discussion est ouverte.
- M. Collaud: confirme qu'il n'y a pas d'emprunts "toxiques", mais que des emprunts "standards". Un de 4 Mio arrivera à échéance en juillet 2012 et un de 5 Mio arrivera à échéance en 2015. L'un de ces emprunts avait été fait auprès de la Suisse assurance et lorsqu'elle a arrêté de faire des emprunts aux communes, elle a vendu la totalité de ses emprunts à la banque Dexia, filiale de Dublin.
- M. Hill: qu'en est-il des autres banques?
- M. Collaud: il n'y a aucun risque pour tous les autres emprunts.

Le président demande à M. Hill s'il est satisfait de la réponse. M. Hill répond par l'affirmative.

## **16. Divers + propositions individuelles**

- M. de Hadeln: la patinoire va s'ouvrir, la Municipalité peut-elle assurer que se seront les mêmes horaires et dispositions de limitation de bruit que celles appliquées l'année dernière?
- M. Collaud: oui, les dispositions seront les mêmes. La patinoire ouvrira le 25 novembre jusqu'au début mars 2012. Un container supplémentaire est mis à disposition pour les patins et chaussures. Les prix restent les mêmes, l'exploitant est la même personne.
- M. Hill: souhaite plus d'informations concernant le préavis N°14 page 4, avoir le chiffre pour 2011, de même pour l'annexe.

Le président précise que le préavis N° 14 fait partie de la prochaine séance.

- Mme Cl. Bovet: le chantier de la Place de la Gare au croisement du chemin du Lavasson est dans la pénombre, est-il prévu un peu de lumière?
- M. Th. Genoud: la signalétique et la lumière ne sont pas encore en place, cela doit prochainement se faire. Il fera part de cette remarque au directeur de chantier.
- M. Rohrer: le Wifi dans la Salle communale ne fonctionne toujours pas, que se passe-t-il?
- M. Cretegy: les antennes n'étant plus d'actualité, elles ont été changées et d'autres rajoutées dans le cadre de l'Administration.
- Mme Monney: puisqu'il y a eu ces changements, il faut se reconnecter avec le code: 1196 Gland.
- M. Pittet: le signal arrive, mais pas très fort. Y-a-t-il assez d'adresses IP si tout le monde se connecte? Le problème est peut-être là, il faut vérifier avec les Services concernés.
- M. Marandola: serait-il possible d'obtenir des tables supplémentaires lors de la soirée des accordéonistes ouverte à tous et qui aura lieu en janvier?
- M. Cretegy: répond qu'il faut s'adresser auprès du Service concerné, lequel verra ce qu'il est possible de faire.
- M. Tacheron: est-il vrai que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les pompiers seraient organisés différemment, qu'en est-il pour le district de Nyon?
- Mme Golaz: la réorganisation du SDIS va s'étendre, mais le calendrier exact n'est pas défini. Début décembre, les communes de Bassins, Burtigny et Le Vaud ont rendez-vous avec M. le Préfet.
- M. Favez: dans les communications municipales, il a été évoqué la problématique qui se pose pour l'application de Règlement de l'AIL, problèmes dus aux prix élevés des loyers sur la Côte. Le journal «La Côte» relevait les propos du Chef de Service Economie, Logement et Tourisme qui disait que c'était aux communes à faire évoluer ce Règlement par des demandes spécifiques. Des démarches ont-elles déjà été faites auprès du Canton ou du Conseil régional? Il serait bien de le faire le plus rapidement possible. Dans le Plan de législature du Conseil d'Etat, il était prévu d'arriver pour 2012 à un budget de 5 Mio pour cette aide, actuellement l'on n'est qu'à 1.7 Mio.
- Mme Monney: va se renseigner, mais peut-être que les Députés pourraient aussi faire avancer les choses.
- M. Collaud: il avait été répondu lors du premier préavis que la Loi était mal faite au niveau des tabelles mises en place et qu'elle ne s'appliquait pratiquement pas pour notre région. Une grande amélioration est intervenue sur l'ensemble du canton, mais elle est encore insuffisante par rapport à notre région. L'AIL est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre, il faut quand même laisser un peu de temps. La loi est votée au Grand Conseil, chacun doit faire sa part des choses.
- M. Favez: voulait savoir si des solutions avaient déjà été envisagées puisque les problèmes étaient connus depuis longtemps. Il précise que ce n'est pas le Grand Conseil qui fait le Règlement, mais le Conseil d'Etat. Il serait bien que les communes et le Conseil régional s'associent au Grand Conseil pour faire évoluer ce Règlement. Les députés font leur travail par le biais de la Commission des Finances et il y aura une observation dans le rapport à ce sujet. Merci de faire une demande rapide.

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle que le 27 novembre aura lieu le premier tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat, avec éventuellement un deuxième tour le 18 décembre.

La prochaine séance du Conseil communal se tiendra le 15 décembre 2011 à 19h00, puis il clôt celle de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h39.

Pour le bureau de Conseil communal:

Le président:

La secrétaire:

Jean-Marc Jaquier

Mireille Tacheron

Annexes:

- Motion de M. Martial Cosandier intitulée «Pour une politique énergétique responsable».
- Interpellation de Mme Catherine Labouchère intitulée «L'affaire Novartis, une préoccupation aussi pour notre commune?» accompagnée de la résolution amendée.
- Interpellation de M. Jean-Marc Waeger intitulée «Concernant la fermeture du site de Novartis à Prangins/Nyon».
- Interpellation de M. Christopher Hill intitulée «Sommes-nous concernés par les emprunts structurés de Dexia et d'autres banques?».
- Courrier de Mme Christine Nussbaum «La gratuité des transports publics pour tous les enfants scolarisés à Gland».